

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE
DE L'ABONDEMENT DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
POUR 2020. AUTORISATION

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin

Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 1 octobre 2020
Publiée le : 1 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'ABONDEMENT DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR 2020. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Dans le contexte de crise sanitaire aux conséquences économiques immédiates et inédites, le gouvernement a engagé le plan « France relance » afin de reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire. Ce plan s'appuie fortement sur les territoires, en mobilisant 5 milliards d'euros pour les collectivités locales qui sont les premiers acteurs de la commande publique.

Le gouvernement a décidé d'utiliser au premier chef la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en l'abondant de 2 milliards d'euros supplémentaires portant son enveloppe de 0,6 à 2,6 milliards d'euros. Pour la Gironde, cet abondement se traduit par une 1ère délégation de crédits immédiatement disponibles de 9,571 millions d'euros en faveur des collectivités.

Les projets pouvant être présentés par les collectivités doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes :

- les projets relatifs à la transition écologique, en particulier la rénovation énergétique des bâtiments publics (et au premier chef la rénovation, extension et construction d'écoles), le développement des nouvelles solutions de transports, l'aménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur, la réhabilitation de friches industrielles...
- les projets ayant trait à la résilience sanitaire, c'est-à-dire le renforcement des capacités des territoires à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur notamment des opérations en matière de santé publique (maisons de santé publique), de mises aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement ;
- les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Les opérations, pour être éligibles, ne doivent pas avoir commencé au moment du dépôt du dossier auprès de la Préfecture et passer en phase travaux dans les 18 mois environ, de manière à ce que la relance de l'activité intervienne à temps dans le cycle économique.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2020 pour les opérations suivantes :

- Travaux d'étanchéité et d'isolation de l'école maternelle Montaigne

Dans le cadre des travaux d'entretien de son patrimoine et d'amélioration énergétique de ses bâtiments, la Ville prévoit la rénovation de l'étanchéité du bâtiment avec renforcement de l'isolation (type polyuréthane 80 mm).

Le budget prévisionnel est de 34 657,20 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Travaux d'étanchéité et d'isolation de l'école maternelle Corbiac

Dans le cadre des travaux d'entretien de son patrimoine et d'amélioration énergétique de ses bâtiments, la Ville prévoit la rénovation de l'étanchéité du bâtiment « bibliothèque » avec renforcement de l'isolation (type polyuréthane 80mm).

Le budget prévisionnel est de 43 915,50 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Remplacement des lanternes d'éclairage public par des LED

Dans le cadre de son plan de renouvellement du parc de lanternes, la Ville procédera au remplacement de près de 300 points lumineux par des lanternes de technologies LED dotées de la bi-puissance.

Le budget prévisionnel est de 250 254,30 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Remplacement des menuiseries du château de Belfort au centre équestre

Le centre équestre de Saint-Médard-en-Jalles est installé sur le domaine du château de Belfort qui fait partie du patrimoine communal. Dans le cadre du projet de réaménagement du club house, la Ville prévoit de remplacer l'ensemble des menuiseries de la partie historique du château (pavillon et salons). Le remplacement se fera avec des menuiseries qui conserveront l'aspect architectural du bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques.

Le budget prévisionnel est de 148 200 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Reconstruction et mises aux normes des cuisines du restaurant situé 6 rue Gabriel Garbay

L'ancienne gare de Saint-Médard-en-Jalles, propriété de la Ville, est une étape appréciée sur la piste cyclable Bordeaux-Lacanau. Elle accueille notamment un restaurant. Après le réaménagement des extérieurs qui se termine, il est nécessaire de rénover le bâtiment. Le projet prévoit une reconstruction de la partie qui accueille les cuisines. En effet, cette partie est une extension du bâtiment de pierre qualité architecturale et peu performante énergétiquement. La partie reconstruite reprendra la trame du bâtiment, accueillera une cuisine intégralement remise aux normes et sera conforme aux standards de performance énergétique actuels.

Le budget prévisionnel est de 384 158 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Traitement de la charpente de l'église contre les termites

L'église de Saint-Médard-en-Jalles datant du XI^{ème} siècle est un monument historique inscrit par arrêté du 24 décembre 1925. La Ville, propriétaire de l'édifice, prévoit d'y renouveler un traitement contre les termites pour protéger sa charpente.

Le budget prévisionnel est de 14 508 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la réalisation des opérations détaillées dans les 18 mois à venir : travaux d'étanchéité et d'isolation des écoles maternelles Montaigne et Corbiac, remplacement des lanternes d'éclairage public par des LED, remplacement des menuiseries du château de Belfort au centre équestre, reconstruction et mise aux normes des cuisines du restaurant situé 6 rue Gabriel Garbay et le traitement de la charpente de l'église contre les termites.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les opérations mentionnées ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 30 septembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_120
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'ABONDEMENT DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR 2020. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_120-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_120-DE-1-1_0.xml	text/xml	973
Nom original :		
DG20_120.pdf	application/pdf	1056742
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_120-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1056742

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2020 à 09h12min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2020 à 09h12min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2020 à 09h12min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2020 à 09h13min21s	Reçu par le MI le 2020-10-01